



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 5 AVRIL 2018**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2018DL041

**Date de convocation** : 30 mars 2018  
**Affichage du compte-rendu** : 12 avril 2018  
**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : SEMCODA - 20 chemin de Grange Blanche - Subvention

L'an deux mille dix huit, le cinq avril à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Philippe COLSON, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Gérard POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Secrétaire de séance : Céline BARIOZ

Rapporteur : Danièle POTIRON

Vu le courrier du 28 février 2018, par lequel la SEMCODA a sollicité la commune pour obtenir une subvention de 67 620 € ;

Vu que cette décision intervient, suite à l'acquisition par la SEMCODA d'un tènement sis 20 chemin de Grange Blanche cadastré section BM n°373, pour la restructuration de l'ancien EHPAD en logements collectifs ;

Vu que cette restructuration comprendra 29 logements collectifs dont 21 logements PLUS et 8 logements PLAI ;

Considérant le besoin de logements sociaux ;

Considérant que les subventions peuvent être déduites des prélèvements annuels imposés par la loi SRU ;

Cette subvention sera définie selon les modalités définies ci-dessous :

- 50 % sur présentation de l'ordre de service,
- 50 % sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux.

**En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la subvention décrite ci-dessus ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents utiles pour ce faire ;
- **DIT** que cette subvention sera versée à 50 % sur présentation de l'ordre de service, puis 50 % sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits 2018 et suivants du budget de la ville au chapitre 204 fonction 824 compte 20422.

**Adopté à la majorité**

**Avec 7 Votes contre :** Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Réjane CLOUPET

**Avec 2 abstentions :** Maurice DUMONTET, Joëlle NATALINI

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.